APRÈS ART. 5 N° CL30

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

VISANT À REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - (N° 1361)

AMENDEMENT

Nº CL30

présenté par

M. Descoeur, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Gosselin, Mme Valentin, M. Dubois, M. Boucard, M. Ray, M. Seitlinger, M. Vatin, Mme Anthoine, Mme Corneloup et M. Vermorel-Marques

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.